

Adresses

Boulevard du Château 12
7800 ATH
☎ 068 26 88 85

Rue de Caraman, 13
7300 Boussu
☎ 065 76 61 40

☎ 0477 80 11 49

✉ secps@itcb.be

SITE: www.eps-boussu-ath.be

FB : *Aumôniers du Travail de Boussu PromSoc*

Direction

Monsieur Pierre COQUELET

Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au jeudi de 17h00 à 20h30.

Inscriptions

Dès le 29 Aout à Boussu (du lundi au vendredi 14h—20h)

Le 28 Aout (14h—20h) et à partir du 3 septembre à Ath (du lundi au jeudi)

Plan d'accès

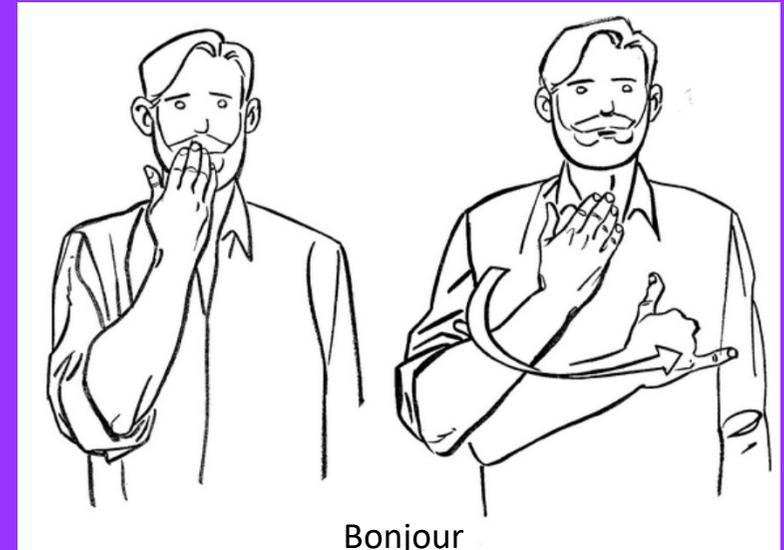


Institut Technique Libre

Promotion sociale



Ath



Bonjour

SECTION :

LANGUE DES SIGNES

NIVEAU ELEMENTAIRE



Langue des signes - UF 1
niveau élémentaire



Langue des signes - UF 2
niveau élémentaire

La section complète est programmée en **1 an** .

Les unités encadrées de rouge sont celles programmées en 2018—2019.

Titre délivré à la fin de chaque unité :

Attestation de réussite « Langue des Signes : UF »

Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat de « Langue des Signes—Niveau Élémentaire » spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat.
- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie.
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente ou réussir un test d'admission pour entrer en formation.
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut.
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement.
- ✓ Autres démarches :

Je suis demandeur d'emploi :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem.

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> je le signale au secrétariat et je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration.

Je suis inscrit auprès de l'AVIQ:

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AVIQ.

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription

Je suis professeur :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon employeur ainsi que la fiche adéquate.

Une attention toute particulière est accordée aux étudiants en situation de handicap. Chaque situation est étudiée individuellement et les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous.

Personne de référence à contacter: Mme MORUE Mélissa

Conditions d'admission

Aucune pour l'UF1.

Pour l'UF2 : avoir réussi l'unité d'enseignement « Langue des Signes : UF1 » de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

Droits d'inscription

*73,60 € par unité de formation

*121,20 € pour les deux unités de formation

20 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'AVIQ, les bénéficiaires du CPAS, les professeurs sous certaines conditions.

Horaire des cours:

UF1: 120 périodes

Le lundi et mercredi du 26/09/2018 au 28/01/2019

de 17h30 à 20h50

UF2: 120 périodes

Le lundi et mercredi du 30/01/2019 au 05/06/2019

de 17h30 à 20h50

* A titre indicatif, prix de l'année scolaire précédente

Programme UF1

- Utiliser, dans des situations simples de la vie quotidienne, les moyens de communication propres à la langue des signes;
- Utiliser, pour cette communication, les yeux, les mains, l'expression du visage et du corps:
- Utiliser le vocabulaire concret du langage signé relatif à la vie quotidienne :

Thèmes abordés : Présentation des personnes (nom, prénom, métiers, état civil,...), les moyens de transports (commun, individuel), les couleurs, les habitations (types, adresses, pièces,...), le temps (calendrier, heures, climat,...), la famille (personne, statut, généalogie) et les activités (dans la maison, métier, sport, vacances,...).

Programme UF2

- Appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts élémentaires;
- Situer la problématique de la langue des signes par rapport à l'histoire, la culture, les us et les coutumes et l'actualité;
- Utiliser le vocabulaire concret du langage signé relatif à la vie quotidienne:

Thèmes abordés : la situation géographique (environnement, orientation, pays, ville,...), l'alimentation (aliments et boissons), l'habillement (vêtements et action), la quantité, les volumes, les grandeurs, l'interrogation, la négation, l'affirmation, les sentiments, la nature (animaux, plantes, univers,...).

Le 21 octobre 2003 est une date mémorable qui fait désormais partie de l'Histoire des Sourds en Communauté Française de Belgique.

La LSFB (langue des signes francophone de Belgique) est devenue une langue reconnue par l'article n°1 du décret 4501 voté par le Parlement de la Communauté Française de Belgique.

Questions fréquentes :

La langue des signes est-elle universelle ?

Non, chaque pays, chaque région parfois, possède sa langue des signes, témoin d'une culture et de modes de vie qui lui sont propres.

Est-ce difficile d'apprendre la langue des signes ?

Oui... et non. Les personnes entendantes n'ont pas l'habitude de s'exprimer sur base de visuel, ni d'ailleurs d'utiliser leurs mains et leur corps. Cependant la difficulté dépend également des capacités de chacun.

Existe-t-il un signe pour chaque mot en français ?

Comme pour les langues orales, la langue des signes a parfois plusieurs traductions signées (suivant les sens) pour un mot de français ou bien, à l'inverse, un seul signe suffit à traduire plusieurs mots français.

Est-il possible d'exprimer une pensée abstraite en langue des signes ?

Oui, tout autant que dans les langues orales.

Comment pense une personne sourde si elle n'utilise pas les mots ?

La pensée se développe sur base d'images, de sensations, d'impressions pour se construire... et des mots écrits puisque que ceux-ci sont appris.

Alphabet en langue des signes

